

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN C.E.R.

Société Anonyme au capital de 1 792 000 €
Siège Social 13, rue Paul Emile Victor – 17640 VAUX SUR MER
715 550 091 – R.C.S. SAINTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JUNI 2024

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION PENDANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 10.9 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 17.4 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 soit une baisse de 37.36%.

Le chiffre d'activité net, hors « surtaxes et redevances » collectées pour le compte des collectivités délégantes et des autres organismes publics s'élève à 10.7 M€ au 31 décembre 2023 contre 10.9 M€ au 31 décembre 2022.

ACTIVITE

L'activité d'exploitation s'élève à 2.67 M€, en baisse de 2.85 M€.

La baisse du chiffre d'activité est principalement liée à l'échéance du contrat de la Seudre au 31/12/2022. Ce contrat a été attribué à la société SEBRA (Société de l'Eau Potable Royan Atlantique), filiale de CER à 100%.

La société CER gère en 2023 un contrat DSP Eau avec le Syndicat de CHENAC et un contrat d'exploitation de l'usine de RESE (CARA).

Le contrat CHENAC se termine le 31/12/2023 et est également attribué à la société SEBRA.

L'activité travaux est en progression de 49.54% par rapport à 2022, ainsi répartie entre les activités :

En M€	Réel 2023	Réel 2022
TLE	0.11	0.81
Tx Equipement	1.23	0.63
Tx Contractuels	4.30	0.90
Tx Canalisation	2.54	3.13
Total Travaux	8.18	5.47

L'activité TLE (branchements neufs) est en diminution de 0.70 M€ sur l'exercice 2023, cette baisse est principalement liée au transfert du contrat de la Seudre.

L'activité des travaux de canalisation est en retrait de 0.59 M€ (-18.85%).

Les travaux contractuels réalisés sur l'exercice sont en forte augmentation +3.4 M€. Les travaux concessifs du contrat de la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique sont effectués par CER, les sociétés SEBRA et CERA n'ayant pas les compétences en interne. En 2023, la société a réalisé le chantier de Télérélevé SEBRA pour 3.58 M€.

MOYENS D'EXPLOITATION

CER poursuit avec détermination son objectif de satisfaire à ses engagements contractuels avec une haute qualité de service, tout en maîtrisant ses dépenses et investissements.

Ainsi, dans le cadre de la maintenance des équipements, CER a réalisé sur l'année 0.34 M€ de renouvellement électromécanique et réseau.

Les investissements CER consacrés aux matériels et autres équipements s'élèvent à 0.57 M€ en 2023 (hors travaux concessifs).

CER bénéficie, par ailleurs, de nombreux moyens communs de sa société mère SAUR afin d'améliorer sa productivité, et notamment du support d'un Cockpit de Pilotage Opérationnel (CPO) de la Direction Exploitation Atlantique et des supports Expertise de la Direction France Ouest.

Ainsi, l'ordonnement de l'activité exploitation centralisée sur un seul site est confié à des collaborateurs dédiés, qui par leur planification et expertise optimisent l'organisation des interventions.

Les bases de données techniques enrichies via des outils informatiques intégrés et déployés directement auprès des collaborateurs terrain permettent une analyse technique et un retour d'informations des plus pertinents.

La précision du système d'information technique renforce l'action de nos experts qui peuvent analyser, diagnostiquer, coordonner les actions à mener au niveau des directions régionales et filiales, ou encore définir les travaux d'amélioration nécessaires dans la gestion des réseaux, le traitement de l'eau, la maintenance et l'informatique industrielle.

Les nouvelles technologies appliquées à la gestion des services de l'eau sont le socle de nos processus organisationnels, le CPO se place ainsi au carrefour de l'organisation métier.

La volonté du groupe est de mettre l'intelligence au service de l'eau dans un environnement en évolution permanente, et de placer l'innovation au cœur du métier afin de différencier le positionnement de Saur par son excellence opérationnelle et sa compétitivité.

Résultat des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
(1)					
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	179 200	179 200	179 200	179 200	179 200
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 924 230	17 390 512	22 312 139	25 474 729	28 891 239
Résultat avant impôt et participation, et dotations aux amortissements et provisions					
Impôts sur les bénéfices	(14 346)	420 306	105 165	221 291	357 964
Participation des salariés		224 667	26 533	94 016	146 915
Dotations aux amortissements et provisions	636 939	(14 176)	416 982	133 162	120 316
Résultat net	270 305	1 098 175	1 142 489	534 527	1 193 087
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt et participation, et avant dotations aux amortissements et provisions	5,06	6,05	8,70	3,73	7,33
Résultat après impôt et participation, et dotations aux amortissements et provisions	1,51	6,13	6,38	2,98	6,66
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	51	62	74	72	68
Masse salariale	1 628 749	1 876 155	2 179 865	2 254 649	2 694 342
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	590 610	753 095	863 232	894 038	1 079 215

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXPOSE DES MOTIFS

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Cette résolution a pour objet, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, et des rapports des Commissaires aux comptes, d'approuver ces rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de donner quitus de sa gestion à votre Conseil.

DEUXIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet d'approuver les conventions et opérations figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes et visées à l'article L225-38 du Code de commerce.

TROISIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que le report à nouveau antérieur disponible, en fixant à 1,51 € le dividende net par action, et en affectant la somme de 1.314,57 € au report à nouveau.

QUATRIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet de ratifier la cooptation de Monsieur Fabien TONELLI en qualité d'administrateur

CINQUIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet de ratifier la cooptation de Madame Elise LE COUEDIC en qualité d'administratrice.

SIXIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet le non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre CASTERAN arrivé à expiration.

SEPTIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet la nomination de Madame Estelle GRELIER en qualité d'administratrice pour une durée de six ans.

HUITIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet le renouvellement du mandat de Madame Audrey HIPPERT en qualité d'administratrice pour une durée de six ans.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet la modification de l'article 12 des statuts relative à l'organisation et aux délibérations du Conseil d'administration.

DIXIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet de donner pouvoir pour les formalités de publicité légale.